

Abidjan, le

RAPPORT DE FORMATION

Lieu	Salle de conférence Complexe Socio-éducatif Adjamé 220 Lgts
Date/Heure	Mercredi 05 et jeudi 06 août 2020 de 08h30 min à 12h30 min et de 13h30 min à 17h30 min
Présence	<p>Etaient présents :</p> <ul style="list-style-type: none">➤ Le Représentant de Madame la Ministre M. N'KOUADJI➤ Madame OHOULO : S/D Gestion du Personnel➤ Monsieur ADAMA Kanté : S/D Dialogue Social➤ Messieurs Sinan Atta et Silue Lamine, chargés d'étude à la Direction des Affaires Juridiques et du Contentieux du Ministère de la Fonction Publique.➤ 2 Chefs de Service et 5 Agents de la DRH du MFFE➤ 175 nouveaux fonctionnaires (117 femmes et 58 hommes) sur 188 attendus (voir la liste de présence)
Rapporteur	Monsieur ADAMA Kanté, Responsable du Dialogue Social

Objet :	Formation des nouveaux Fonctionnaires Sur l'Ethique et la Déontologie de la Fonction Publique
Contexte	<p>Chaque année, la Direction des Ressources Humaines, conformément à ses prérogatives, organise une session de formation des nouveaux agents et fonctionnaires mis à sa disposition par le Ministère de la Fonction Publique avant leur entrée effective en fonction. Cette année, la formation a eu lieu les mercredi 5 et jeudi 6 août 2020 au Complexe Socio-Educatif des 220 logements d'Adjamé. Compte tenu de la pandémie du Corona virus (COVID-19), les bénéficiaires ont été scindés en quatre groupes pour respecter les mesures barrières c'est-à-dire un groupe par demi-journée. La Formation de la journée du mercredi 05 aout 2020 a été animée par Monsieur SINAN Atta Tidjane, Administrateur Civil et Sous-Directeur à la Direction des Affaires Juridiques et du Contentieux au Ministère de la Fonction Publique et celle du jeudi 06 août 2020 par monsieur SILUE Lamine, Chargé d'Etude à la Direction des Affaires Juridiques et du Contentieux du Ministère de la Fonction Publique.</p> <p>La formation destinée à chaque groupe a débuté par le mot introductif de Monsieur ADAMA Kanté, Sous-Directeur en charge du Dialogue Social et représentant Madame la Directrice des Ressources Humaines absente pour des raisons de santé.</p>

Contenu de la Formation

Dans son allocution, **Monsieur Kanté**, a souhaité la cordiale bienvenue à toutes les parties prenantes de la session de formation 2020 avant de les remercier pour leur patience.

Poursuivant son adresse, il a montré la place charnière de cette activité dans le cahier des charges de la DRH mais surtout le prix que **Madame le Ministre, le Professeur BAKAYOKO-LY Ramata** attache à la formation des fonctionnaires mis à la disposition de son département avant de rejoindre leur poste d'affectation. Aussi a-t-il exhorté les nouveaux Fonctionnaires à être très attentifs pour tirer le maximum de profit des textes en vigueur.

Pour finir, Monsieur Kanté a invité chacun à approfondir ses connaissances en la matière par une lecture régulière du Statut Général de la Fonction Publique une fois en service.

Madame la Ministre, représentée par la Directrice de la Coordination qui, en raison de son calendrier chargé, s'est fait représenter par son collaborateur Monsieur N'KOUADJI, Chef du bureau des Statistiques et de la Cartographie au Service de Coordination. Celui-ci, a axé son discours autour de deux axes. A savoir :

- L'intérêt particulier que Madame la Ministre accorde à cette formation dans l'atteinte des missions qui sont les siennes,
- Le travail bien fait, gage d'une bonne carrière professionnelle.

Après les allocutions, Monsieur **Atta Sinan**, Administrateur Civil et Sous-Directeur à la Direction des Affaires Juridiques et du Contentieux au Ministère de la Fonction Publique et Monsieur SILUE Lamine, chargé d'étude à la Direction des Affaires Juridiques et du Contentieux du Ministère de la Fonction Publique ont animé ladite formation.

Dès l'entame, ils ont tenu à remercier **Madame le Ministre, le Professeur BAKAYOKO-LY Ramata** et la Directrice des Ressources Humaines pour la confiance faite à la Direction qu'ils représentent.

Puis ils ont décliné le plan de travail ainsi que la méthodologie de travail qu'ils veulent participative.

Dans la première partie de leur intervention, ils ont abordé les Droits et Obligations du fonctionnaire en se référant au Statut Général de La Fonction Publique et les décrets d'application subséquents.

Concernant les **Droits du fonctionnaire**, les formateurs ont porté à la connaissance des nouveaux agents que le fonctionnaire bénéficie de deux sortes de droits : d'abord en tant que citoyen et ensuite en tant que fonctionnaire.

S'agissant des obligations, ils ont affirmé que le fonctionnaire a des obligations dans le service et en dehors du service. Ces précisions faites, les différents Droits et Obligations ont été passés en revue selon la méthodologie évoquée plus haut.

A la fin de cette première partie, les participants ont eu droit à **une pause-café** de quinze minutes

Le second module relatif à **la responsabilité** du fonctionnaire a débuté par la présentation du Conseil de Discipline et des Fautes Disciplinaires. Puis les formateurs ont décrit toute la procédure à suivre pour infliger la sanction

	<p>disciplinaire au fonctionnaire, énuméré les différentes sanctions auxquelles s'expose le fonctionnaire fautif.</p> <p>Pour clore ce second volet, ils ont évoqué les deux voies de recours dont dispose le fonctionnaire sanctionné pour faire valoir ses droits. Le recours administratif (gracieux ou hiérarchique) et le recours Juridictionnel. Cependant, ils ont précisé que le recours juridictionnel doit être toujours précédé du recours administratif préalable.</p> <p>Les participants ont eu un quinzaines de minutes d'échanges avec les animateurs sur quelques cas pratiques. Les représentants de la DRH ont alors répondu aux préoccupations des nouveaux fonctionnaires.</p> <p>Le représentant de Madame la Ministre a clos la session de formation le jeudi 06 août 2020 à 17 heures 30 minutes.</p>
--	---

Difficultés	<ul style="list-style-type: none"> - La formation précédemment prévue pour un jour s'est déroulée en deux jours pour respecter règles de la distanciation sociale en raison de la pandémie mondiale de la Covid-19. À cet effet, les participants ont été scindés en quatre groupes de cinquante (50) auditeurs).
Recommandations	<ul style="list-style-type: none"> - Etablir un cahier de contacts pour les nouveaux fonctionnaires afin de pouvoir les contacts avec dès que nécessaire, - renforcer les capacités des agents par des formations plus régulières, - Monsieur ADAMA Kanté et Madame OHOULO née ELLOH Samlia Ivonne ont exhorté les nouveaux fonctionnaires à accomplir les tâches à eux confiées dans le strict respect des règles édités par la loi n° 92-570 du 11 septembre portant Statut Général de la Fonction Publique et ses différents décrets d'application.

Tableau récapitulatif des présences

Groupes	Hommes					Femmes				
	Inscrits	Prés	%	Abs	%	Inscrites	Prés	%	abs	%
G 1-2-3-4	65	58	30,85	07	03,72	123	117	62,23	06	03,19